

CIRHYO
Coopérative Porcine

Arrivée de la FPA : impacts et mesures de gestion

Novembre 2025

D'après données ANSP

La FPA et ses conséquences

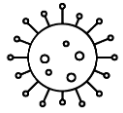
En bref

	ELEVAGE	TRANSPORT	ABATTAGE
IMPACTS « ZONE REGLEMENTEE »	1. Blocage des mouvements d'animaux Si pas de solution pour les garder à l'élevage => mise à mort Pas d'approvisionnement des élevages liés 2. Dérogation mouvement sous conditions : - Biosécurité - Analyses /observations - Abattoir destinataire agréé MCA	▪ Réorganisation logistique ▪ Interdiction de traverser la zone de protection ▪ Transport dédié des animaux issus de la ZR	▪ Agrément MCA obligatoire ▪ Réorganisation des abattages ▪ Vente de la viande à des clients agréés MCA + traitement d'atténuation. ▪ Fermeture de l'export pays tiers ou UE (sauf cas spécifique)
IMPACTS « ÉLEVAGE FPA »	Mise à mort sanitaire de l'ensemble des animaux Enquête épidémiologique		Retrait des viandes issues de l'élevage – animaux abattus dans les 15 jours précédents



Arrivée de la FPA dans les territoires

Mise en place des zonages



Déclaration d'un cas de FPA dans un territoire indemne

Réaction en 2 temps

1 **Zonage A** = mesures d'urgence

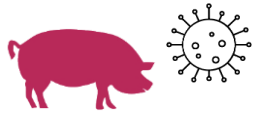
2 **Zonage B** = mesures après stabilisation de la zone touchée



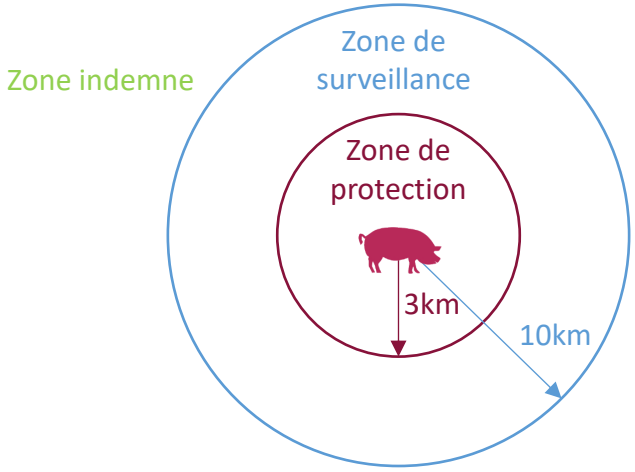
Arrivée de la FPA dans les territoires

Mise en place des zonages

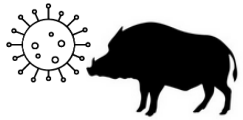
1 **Zonage A** = mesures d'urgence



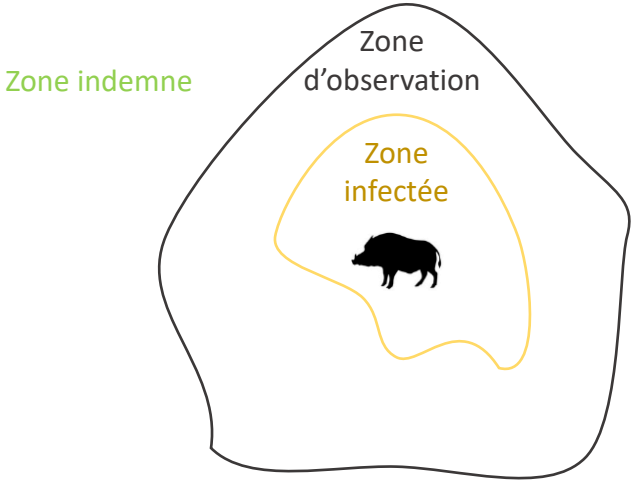
Cas élevage



« Zone réglementée » =	
Zone de protection	Zone infectée
Zone de surveillance	Zone d'observation



Cas sauvage



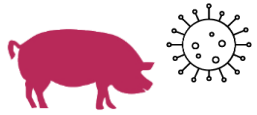
Pas de distance prédéfinie
Variable selon le territoire (éléments favorisant le déplacement ou barrières naturelles)



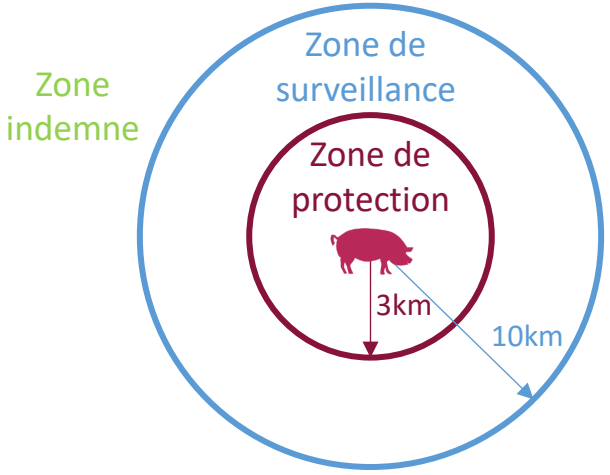
Arrivée de la FPA dans les territoires

Mise en place des zonages

1 **Zonage A** = mesures d'urgence



Cas élevage





- Mise à mort de l'intégralité du cheptel
- Enquête épidémiologique sur les 15 jours avant suspicion de l'infection
- Application de mesures de restriction dans les sites d'élevage en lien épidémiologique

Zone de protection

- inventaire et surveillance renforcée de tous les élevages de la zone
- Visite du vétérinaire sanitaire dans tous les élevages de la zone
- Mouvements d'animaux interdits – sauf dérogation si respect de certaines conditions
- Transport de suidés possible au travers de la zone – arrêts et déchargements interdits
- Possibilité d'abattage préventif des porcins de la zone

Zone de surveillance

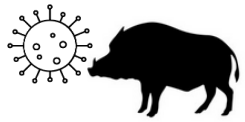
- Visite du vétérinaire sanitaire dans un échantillon d'élevages de la zone
- **Mouvements d'animaux interdits** – **sauf dérogation** si respect de certaines conditions
- Possibilité d'abattage préventif dans les élevages si estimé nécessaire
- Transport au travers de la zone possible, arrêts et déchargements interdits.



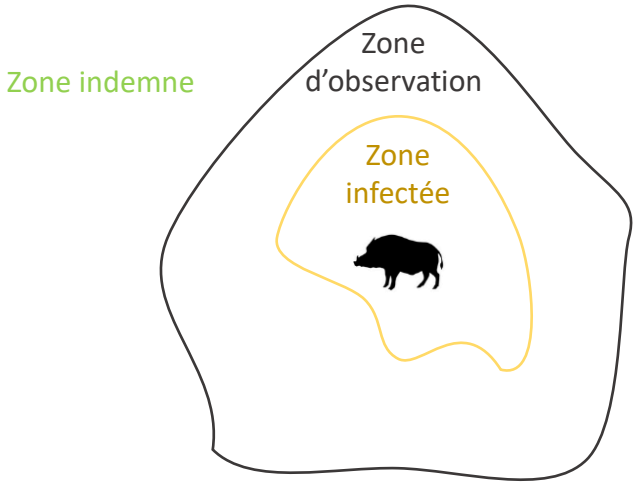
Arrivée de la FPA dans les territoires

Mise en place des zonages

1 **Zonage A** = mesures d'urgence



Cas sauvage



Zone infectée

- Examen de 100% des animaux trouvés morts ou mis à mort de la zone
- Mise en place de mesures d'atténuation des risques et mesures de biosécurité renforcées
- **Possibilité de réglementer les mouvements des porcs d'élevage**
- Possibilité de réglementer les activités de chasse
- Possibilité d'élaborer un plan d'éradication de la FPA chez les sangliers si nécessaire
- Transport possible – arrêts et déchargements interdits

Zone d'observation

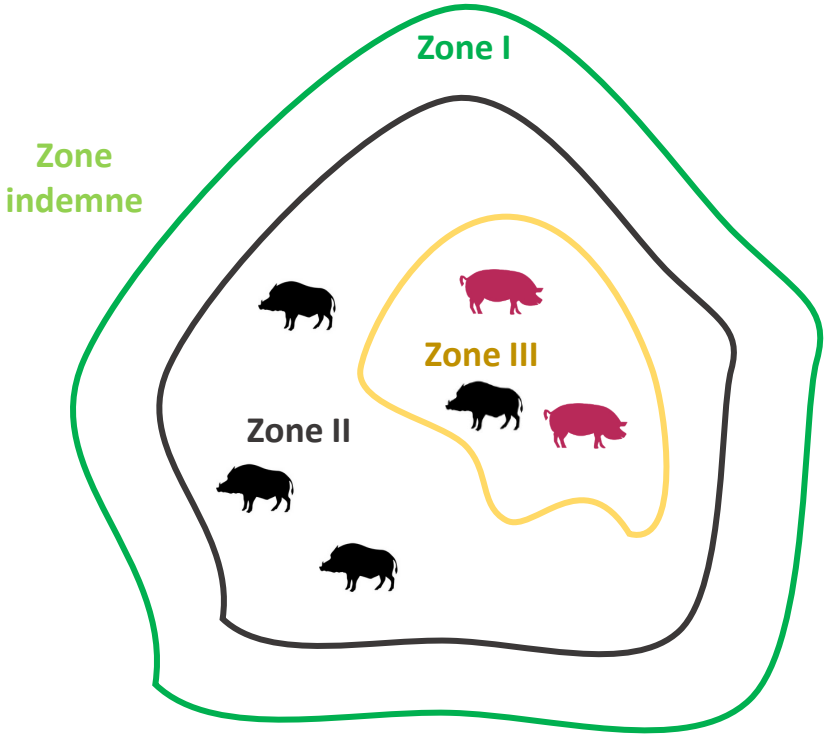
- Surveillance renforcée des animaux trouvés morts ou mis à mort ?
- Possibilité de réglementer les mouvements des porcs d'élevage ?
- Transport possible – sous condition

Arrivée de la FPA dans les territoires

Mise en place des zonages

2 **Zonage B** = mesures après stabilisation de la zone infectée (30 jours environ)

« Zone réglementée » =	
Zone I	Zone III
Zone II	



Zones	
III	Zone dans laquelle la maladie touche **au moins 2 élevages** de suidés (dont sangliers d'élevage).
II	Zone dans laquelle la maladie ne touche **que les suidés sauvages**
I	Limitrophe à une zone II ou zone III
Indemne	Indemne FPA

Dérogation aux interdictions de mouvements des porcs d'élevage

Dérogation de sortie des animaux attribuée à chaque mouvement *(et non à chaque élevage)* **sous condition de mise en place de :**

Surveillance programmée	+	Surveillance de la mortalité	+	Surveillance avant mouvement
• Visite par un vétérinaire officiel 4/an • Examen clinique des animaux / tests • Biosécurité conforme – évaluée 1 à 2 fois/an		• Passive • hebdomadaire		• Contrôle des introductions de porcs dans l'élevage • Examen clinique des animaux / tests • Vérification des résultats de surveillance de la mortalité 15j avant mouvement
Visite vétérinaire DDPP				Visite vétérinaire DDPP

Définition du statut du mouvement :

✓ MR-PPA ou ✗ MNR - PPA

Mouvement maîtrisé FPA — *Mouvement non maîtrisé FPA*



Synthèse des mouvements possibles

Mouvements FPA-maîtrisés

MR-PPA

Mouvement maîtrisé FPA

Zone d'origine	vers → Élevage en zone réglementée	Élevage en zone indemne	Abattoir
Zonage A « urgence » — Zone de protection *(3km)*	NON	NON	OUI
Zonage A « urgence » — Zone de Surveillance *(10km)*	OUI	OUI	OUI
Zonage A « urgence » — Zone infectée Faune sauvage – 0-3 jours	NON	NON	NON
Zonage A « urgence » — Zone infectée Faune sauvage – 4-30 jours	OUI	OUI	OUI
Zonage B — Zone réglementée II	OUI	OUI	OUI
Zonage B — Zone réglementée III	OUI	NON	OUI

Synthèse des mouvements possibles

Mouvements FPA non maîtrisés

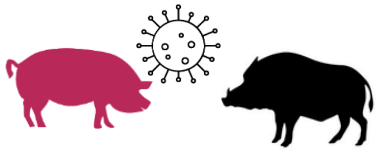
MNR-PPA

Mouvement non maîtrisé FPA

Zone d'origine	vers → Élevage en zone réglementée	Élevage en zone indemne	Abattoir
Zonage A « urgence » — Zone de protection *(3km)*	NON	NON	NON
Zone de Surveillance *(10km)*	NON	NON	NON
Zone infectée Faune sauvage – 0-3 jours	NON	NON	NON
Zone infectée Faune sauvage – 4-30 jours	NON	NON	OUI
Zonage B — Zone réglementée II	NON	NON	OUI
Zone réglementée III	NON	NON	OUI

Mouvements d'animaux en zone réglementée

Exemple d'un élevage qui se retrouverait situé en zone réglementée – mise en place du zonage d'urgence



Confirmation de la situation en zone réglementée

*Compter **3 à 15 jours***

Enquête DDETSPP via visite ou envoi vétérinaire sanitaire :

- Respect des mesures de biosécurité
- Absence de symptômes sur les porcs présents

Tout est OK → mouvement MR-PPA autorisé vers un abattoir agréé MCA

Abattoir acceptant de recevoir les porcs ?

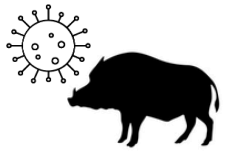
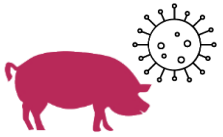
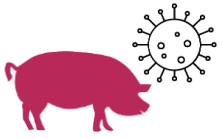
Organisation du transport vers l'abattoir agréé (modalités d'abattage particulières)

Mesures complémentaires de biosécurité à mettre en place : mouvement d'animaux interdits

Délai dépendant du délai de mise en conformité



Impact sur les abattoirs

	**Cas faune sauvage** Lots provenant d'élevage en zone réglementée	Agrément MCA obligatoire - Traçabilité évitant tout contact entre lots issus de ZR et lots issus de zones indemnes - Vente des lots issus de ZR à clients agréés MCA + traitement d'atténuation obligatoire – vente UE
	**Elevage positif FPA** Découverte hors abattoir	Traçabilité de tous les produits issus des porcs de l'élevage abattus dans les 15 derniers jours : • Soit traitement d'atténuation sur les produits restants • Soit retrait consommation humaine & animale ➔ équarrissage Pas de rappel produit qui seraient chez des consommateurs Si porcs vivants encore présents à l'abattoir ➔ **abattoir bloqué 48h**
	**Elevage positif FPA** Découverte à l'abattoir	**Blocage de l'abattoir minimum 9 jours** Probable : ➢ Déclassement en équarrissage de tous les produits potentiellement contaminés ➢ Blocage des bétaillères pour nettoyage/désinfection

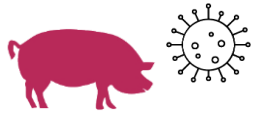


Impacts indirects

Exemples d'impacts indirects à anticiper pour votre élevage

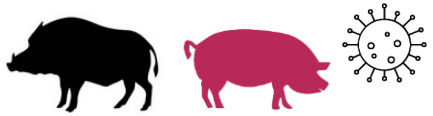
Cas possibles	Exemple d'impact indirect – à anticiper
Vous commercialisez des animaux vivants (porcelets, repro) et êtes en zone réglementée	➢ **Quelle est votre capacité à garder les animaux 1 à 2 semaines en élevage ?** *(temps d'obtenir les premières dérogations de sortie)* ➢ Si pas de capacité à les garder ➔ mise à mort ?. **Prise en charge de l'état ?**
Vous recevez des animaux vivants (porcelets, repro) d'un élevage qui est en zone réglementée	Difficulté d'approvisionnements en porcelets/repros ➢ Décalage des bandes ? ➢ Changement d'appro ? **Pas de prise en charge des pertes par l'Etat**
Pas d'abattoir agréés MCA pour abattage des porcs depuis la zone contaminée	➢ Devenir des animaux ? ➢ Indemnisation ?
Votre dérogation de mouvement est validée (MR-PPA)	Impact général sur l'organisation du transport (fin de semaine probable, transport dédié, etc.)
Votre zone professionnelle n'est pas clôturée	➢ Capacité à clôturer rapidement la zone professionnelle de l'élevage si arrivée en zone réglementée ?
Les porcs de votre élevage sont détectés positifs à la FPA à l'abattoir	➢ Quelle prise en charge possible de votre assurance sur impact abattoir ?

Levée des mesures de restriction



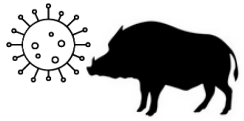
Cas unique élevage

- Zone de Protection (3km) levée **15 jours** après nettoyage et désinfection du foyer. La ZP devient ZS.
- Zone de surveillance (10km) levée **3 mois** après le nettoyage et la désinfection du foyer



Cas plusieurs élevages ou plusieurs foyers faune sauvage

- Mise en place du zonage B (zones I, II, III)
- Zones maintenues **minimum 1 an** après la découverte de la dernière infection



Cas sauvage unique

- Zone maintenue **minimum 1 an** après la découverte de la dernière infection

